



MB-NE



PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT
Direction-adjointe du logement, de la politique de la ville et de
l'habitat
Service aménagement et urbanisme

Le Président du Conseil général

à

Monsieur le Directeur départemental
des Territoires de l'Oise

Affaire suivie par : Yves PAUL
Mèl : yves.paul@cg60.fr
Tél. : 03.44.10.72.35
Fax : 03.44.06.60.02

Beauvais, le **5 - SEP. 2013**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du PLU
Commune de CREIL

Suite à votre demande en date du 29 octobre 2012 concernant la collecte des informations nécessaires à la révision du plan local d'urbanisme de la commune de CREIL, prescrit par délibération du 21 septembre 2011, j'ai l'honneur de vous adresser les informations suivantes :

1° Routes départementales :

Les routes départementales (RD) n^{os} 120,162, 201, 1016 et 1330 traversent la commune :

- La RD n° 120 est classée en 2^{ème} catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de 8 020 véhicules dont 3 % de poids lourds.
- La RD n° 162 est classée en 2^{ème} catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2008, relèvent une moyenne journalière de 7 907 véhicules dont 4 % de poids lourds.
- La RD n° 201 est classée en 1^{ère} catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de :
 - points repères 0 à 3 : 25 352 véhicules dont 5 % de poids lourds ;
 - points repères 3 à 5 et 578 : 14 897 véhicules dont 8 % de poids lourds.

En matière d'accidentologie, 9 accidents ont été recensés entre 2007 et 2011 faisant 3 blessés hospitalisés et 9 blessés non hospitalisés.

- La RD n° 1016 est classée en 1^{ère} catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de :
 - CREIL-SUD : 35 626 véhicules dont 4 % de poids lourds ;
 - CREIL : 43 628 véhicules dont 5 % de poids lourds.

En matière d'accidentologie, 9 accidents ont été recensés entre 2007 et 2011 faisant 3 blessés hospitalisés et 14 blessés non hospitalisés.

- La RD n° 1330 est classée en 1^{ère} catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 31 964 véhicules dont 9,3 % de poids lourds.

Les RD n^{os} 201, 1016 et 133 sont classées route à grande circulation, elles sont donc soumises à l'article L 111-1-4 du Code de l'urbanisme (loi « Barnier »).

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué sur ces 5 routes départementales.

Projets routiers :

Le Conseil général a approuvé le 20 juin 2013 son Plan départemental pour une mobilité durable. Ce plan confirme le projet de réalisation d'itinéraires routiers d'intérêt régional afin de relier les pôles départementaux aux pôles régionaux.

La ville de CREIL est concernée par le projet de liaison CREIL / CHAMBLY : contournement sud-est de la ville et aménagement du carrefour de la Pierre Blanche.

La liaison CREIL-CHAMBLY a pour objectif de reporter les trafics de transit des RD200, 92 et 929 en dehors des agglomérations afin de supprimer les congestions en centre-ville, de réduire le temps de trajet et d'améliorer le cadre de vie des riverains.

Ce programme se décompose en 4 sections fonctionnelles :

- contournement sud-est de CREIL (RD1016, 201 et 200) ;
- déviation de SAINT-LEU-D'ESSERENT, VILLERS-SOUS-SAINT-LEU et déviation de PRECY-SUR-OISE (RD92 et 603) ;
- déviation de CROUY-EN-THELLE (RD92) ;
- liaison RD49-RD1001 sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Pays de Thelle et la déviation de NEUILLY-EN-THELLE.

Le projet de contournement sud-est de CREIL (RD1016, 201 et 200) consiste à reporter les trafics de transit de la RD200, qui traverse les agglomérations de NOGENT-SUR-OISE et MONTATAIRE, sur le barreau RD1016-RD-201-RD200.

Le projet d'aménagement du carrefour RD1016-RD201 dit de la Pierre Blanche, vise à améliorer les échanges avec la RD201 de manière à rendre plus attractif l'itinéraire RD1016-RD201-RD92, d'assurer la continuité de la RD1016 en 2x2 voies sans échange à niveau entre CLERMONT et le carrefour du Verbois à SAINT-MAXIMIN et d'améliorer la sécurité sur cet échangeur. Les dossiers pour la déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité du PLU de CREIL (création ER, déclassement EBC) seront déposés en préfecture au cours du second semestre 2013.

2° Circulations douces

Le Conseil général a adopté le 22 juin 2006 le principe de réalisation d'une voie de circulation douce longue de 240 kms traversant le département d'est en ouest et du nord au sud : la **Trans'Oise** . Ce projet a été repris dans le Plan départemental pour une mobilité durable, adopté le 20 juin 2013, dans le cadre du développement des aménagements et des services destinés aux modes doux.

La ville de CREIL est concernée par plusieurs tronçons, dont le tracé préfiguratif longe l'Oise :

- CREIL / BORAN, long de 16 kms ;
- PONT-SAINTE-MAXENCE / CREIL, long de 11 kms.

En agglomération, l'initiative de la réalisation de la continuité des itinéraires relève de la compétence communale, en partenariat avec le Département.

3° Transports

Le Conseil général est autorité organisatrice des transports interurbains. La commune de CREIL est concernée par le passage des lignes régulières :

- n°1, CREIL / CLERMONT ;
- n°2, CREIL / BRENOUILLE / PONT-SAINTE-MAXENCE ;
- n°3A, FLEURINES / CREIL ;
- n°4, CREIL / CHANTILLY ;
- n°7, CREIL / SENLIS ;
- n°12A, CLERMONT / CREIL ;
- n°61, MOULINCOURT / MONTATAIRE / CREIL ;
- marché de CREIL.

Les horaires de ces lignes sont disponibles sur le site www.oise-mobilite.fr.

La ville de CREIL a été dotée de bornes d'informations voyageurs (affichage des numéros des lignes, des destinations, des horaires des prochains départs et des éventuelles perturbations) et d'un « panneau général de départ » à la gare routière interurbaine.

4° Développement durable et environnement

➤ Les Espaces Naturels Sensibles

Le Conseil général a approuvé le 18 décembre 2008 le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Ainsi, le territoire de la commune de CREIL est concerné par :

- l'ENS d'intérêt départemental « Coteaux de Vaux et de Laversines » (VMU07) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Les Pelouses de Creil » qui a été inscrit en 2011 au schéma départemental des ENS de l'Oise et qui est compris dans le périmètre de l'ENS (VMU07) ;
- l'ENS d'intérêt local « Les champs aux cerfs » (VMU12) ;
- le GENS d'intérêt local « Massif forestier d'Halatte » (GENS09).

Les GENS (ou Grands Ensembles Naturels Sensibles) ont été identifiés par le Département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques. Ce GENS fait, d'ailleurs, l'objet d'une convention de gestion entre le Conseil Général de l'Oise et l'Office National des Forêts.

De plus, le périmètre de l'ENS VMU07, qui concerne les communes de Creil et Saint-Maximin, est actuellement géré et mis en valeur par le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie dans le cadre d'une convention de gestion avec le Conseil Général de l'Oise.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil Général visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

➤ L'Assainissement

La commune de CREIL est dotée d'une station d'épuration de 100 000 Equivalent-Habitants qui traite les rejets des communes de MONTATAIRE, CRAMOISY, NOGENT-SUR-OISE, SAINT-VAAST-LES-MELLO et THIVERNY.

➤ Les Déchets

La compétence « déchets » de la commune de CREIL a été transférée à la Communauté d'Agglomération Creilloise.

5° Aménagement numérique des territoires

En matière d'aménagement numérique, le Département de l'Oise tient à communiquer à la commune de CREIL les éléments d'information suivants :

- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009, introduit dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) un article L. 1425-2, qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le Conseil général de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en commission permanente le 21 mai 2012.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site www.oise.fr, rubrique haut-débit.

Il est donc important que la commune de CREIL tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.

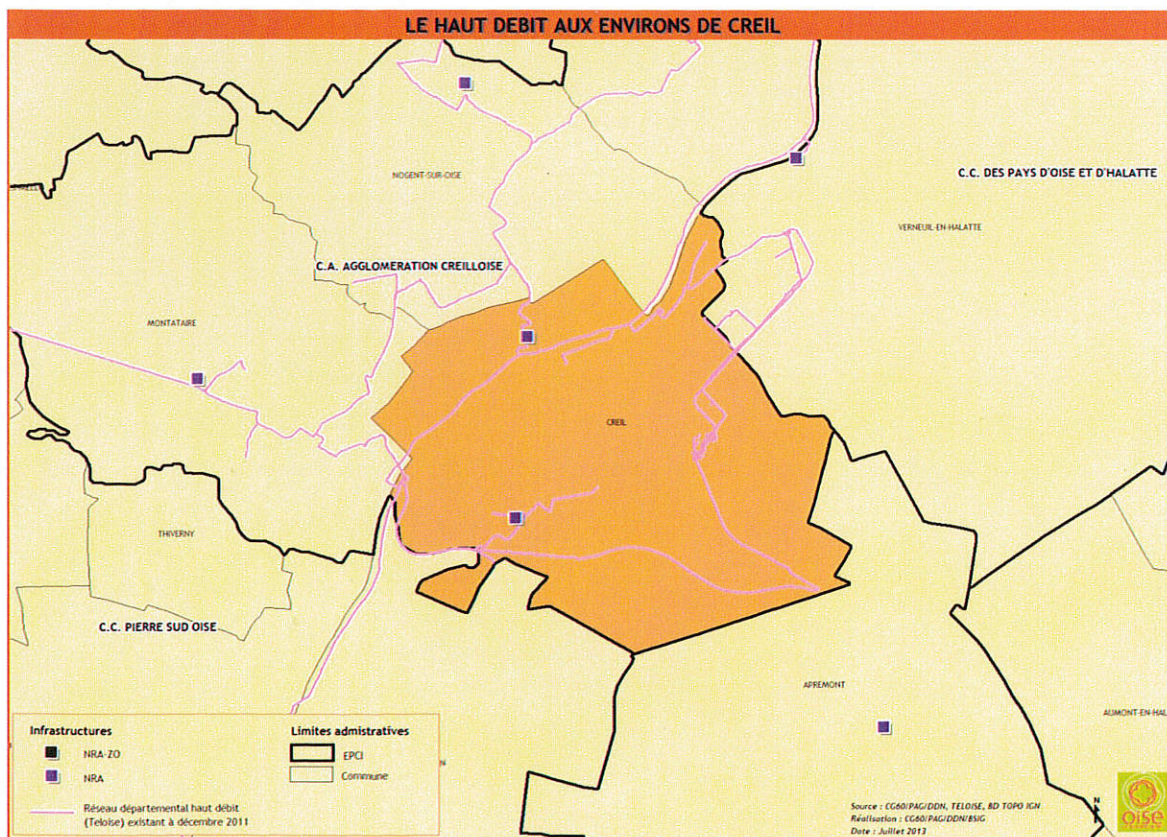
- Existant en matière d'accès internet fixe haut-débit (ADSL) sur la commune de Creil

CREIL est à ce jour intégralement desservie par l'ADSL puisque deux répartiteurs NRA sont présents dans de la commune. Ainsi, les habitations sur la commune peuvent, pour leur plus grande majorité, prétendre à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.

- Existant en matière de réseau fibre optique haut-débit départemental

La stratégie en faveur du numérique du Département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long, aujourd'hui, de plus 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais notamment du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau transite sur le territoire de la commune de CREIL, et passe à proximité sur des communes frontalières (NOGENT-SUR-OISE, VERNEUIL-EN-HALATTE, MONTATAIRE, SAINT-MAXIMIN). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de CREIL.



- Projet départemental très haut-débit

Le SDTAN ayant été entériné, le Conseil général initie, dès aujourd'hui, le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet, échelonné sur 10 ans, a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens, (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbps) aux possibilités actuelles (20Mbps).

La commune de Creil est toutefois exclue de ce projet départemental. En effet, la Communauté d'Agglomération de CREIL dont fait partie CREIL se situe en zone « AMII », zone dont le déploiement fibre optique est à la charge des opérateurs privés dans le cadre du programme national très haut débit.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de CREIL pour en desservir d'autres.

Il est donc important que d'ores et déjà la commune de CREIL intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.

- Mutualisation des travaux

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le code des postes et des communications électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

Synthèse des recommandations concernant l'aménagement numérique des territoires

- Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
 - Du réseau filaire cuivre et fibre optique
 - Du réseau aérien cuivre et fibre optique
 - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens
 - NRA
 - Chambres
 - Fourreaux
 - Poteaux
 - Locaux techniques, répartiteurs
 - Antennes
 - Pylônes

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation de sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être ;
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants ;
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil général de l'Oise) ;
- Dans le cadre de l'obligation L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article L49.

6° Logement

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,
le Directeur général-adjoint du pôle
Développement des Territoires et Environnement



Olivier GROS

P.J. : fiches des 4 sites ENS



VMU07

Coteaux de Vaux et de Laversines



ID

Surface : 256**Altitude :** 30 - 80 m**Entité paysagère :**

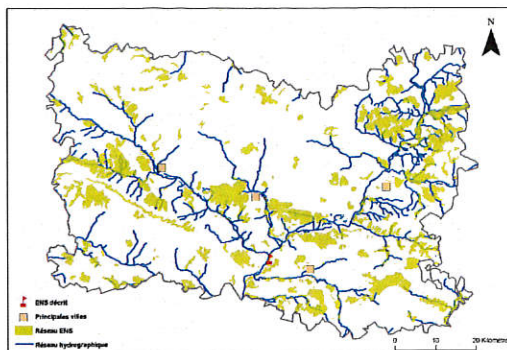
VALLEE DE L'OISE, VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s) :

CHANTILLY, CREIL, PONT-SAINTE-MAXENCE.

Commune(s) concernée(s) :

CREIL, SAINT-MAXIMIN, SAINT-MAXIMIN, VERNEUIL-EN-HALATTE.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200379, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Inscrit Oise 29, ZNIEFF I n°2 20013833.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée

Gestion des milieux ouverts et des lisières



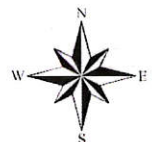
Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Les coteaux surplombent le débouché des vallées du Thérain et de la Brèche, en rive gauche de l'Oise. L'exposition, quoique variée, est cependant marquée au Nord-ouest et permet le développement de végétations d'ambiance froide. Les coteaux sont, pour la plupart, escarpés et colonisés par des pelouses sèches calcicoles et des boisements de pente.



 Délimitation de l'ENS

0 340 680 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les lisières et les pelouses calcicoles ; Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion* ; Formation stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.) ; Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)* ; Hêtraies du Asperulo-Fagetum ; Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi*

Espèces végétales remarquables

la Sésélière bleuâtre (Sesleria caerulea*), la Germandrée des montagnes (Teucrium montanum*), la Gentiane croisée (Gentiana cruciata*), le Daphné lauréalé (Daphne laureola), l'Epipactis brun rouge (Epipactis atrorubens), l'Iris fétide (Iris foetidissima), le Monotrope sucepin (Monotropa hypopitys), le Sceau de Salomon odorant (Polygonatum odoratum), la Pulsatille commune (Pulsatilla vulgaris), l'If commun (Taxus baccata), le Bugle de Genève (Ajuga genevensis), l'Alysson calicinal (Alyssum alyssoides), l'Œillet des Chartreux (Dianthus carthusianorum), la Bugrane noire (Ononis pusilla) : espèce protégée, seules deux stations dont celle-ci sont présentes sur le territoire du PNR.

Espèces animales remarquables

la Bondrée apivore (Pernis apivorus) ; le Pic mar (Dendrocopos medius) ; le Cerf élaphe (Cervus elaphus) et la Martre des Pins (Martes martes) ; Invertébrés : Ecaille chinée (Callimorpha quadripunctaria)*

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Les milieux sont bien connectés entre eux.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Les milieux sont situés en contexte urbain et, de fait, sont enclavés. Le passage de la grande faune en provenance du massif d'Halatte se trouve de plus en plus limité à cause de l'avancement du front urbain de la vallée de l'Oise.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen.

DESCRIPTION PAYSAGERE

Il s'agit d'un coteau boisé très amputé par le tissu urbain et donc de ce fait très dégradé. Les points de vue sur le site sont quasi-nuls à cause de l'effet masque de la trame urbaine. La ZAC a fortement morcelé le boisement. On relève cependant un intérêt vis-à-vis du Parc du Château de Laversine. L'enceinte du Parc étant murée, il n'a pas été possible d'appréhender le patrimoine bâti dans le détail. Ce site ne présente pas de réel intérêt paysager.



DESCRIPTION SOCIALE

Difficilement accessible.

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Loisirs

Principales activités aux alentours

Urbanisation

Fréquentation

Faible. A mettre en conformité avec le DOCOB.

Réglementations diverses

Foncier

Le site appartient pour partie à la commune.

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Peu de dégradations observées

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Gestion écologique à confier au PNR si acquisition en propre (le PNR n'est pas gestionnaire, mais il est possible de le soutenir pour l'accompagnement ou la mise en place d'un gestionnaire)
- Lutte contre l'urbanisation
- Gestion en accord avec orientations du DOCOB
- Suivi écologique par le PNR (plutôt soutien des actions du PNR)
- Animations scolaires réalisables par l'équipe du PNR (plutôt soutien des actions du PNR)

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi

Les pelouses communales de la Ville de Creil

Annexe(s) correspondante(s) : carte de localisation

1 - Identité et localisation du site ou du territoire

Département /canton(s)	Région(s) naturelle(s)	Commune(s)	Lieu-dit(s)	Types de milieux	Observations
60	Creillois-Vallée de l'Oise	Creil	/	pelouses sur sables et calcaires	/

2 - Statut foncier

Propriétaire(s)	Surface	Droits d'usage /servitudes	Observations
Commune de Creil		/	

3 - Patrimoine naturel

3.1 Inscription aux inventaires du patrimoine naturel

Totalité ou partie du site concernée	ZNIEFF, ZICO, Nat 2000	Autres (ENS, bilans patrimoniaux)	Potentialités de restauration et d'entretien
oui	ZNIEFF, et Nat 2000 en partie	Site d'intérêt départemental	Très forte

3.2 Habitats, faune et flore remarquables

Types d'habitats	Inscription à la Dir. Habitats	Niveau de rareté en Picardie	Surface approximative	Etat de conservation
Pelouses calcaire meso-xérophiles des méso-climat froids	oui	Exceptionnel pour ce type de pelouses	0,5-1 ha fragmentaire en sous bois-clairs sur pentes	Mauvais état
Pelouse calcaro-sabulicoles et ourlets associés	oui	Très rare	0,5 ha environ (pionnières) 1 ha (pelouses et ourlets à Gentiane)	Etat moyen
Buxaies thermophiles (formation à Buis)	oui	Exceptionnelle	0,5-1 ha (probablement 5 au total avec parcelles connexe et pré-bois)	Etat moyen

Espèces animales et végétales	Statut réglementaire	Niveau de rareté et de menace	Etat de conservation des populations, statut dur le site	Potentialités de restauration et d'entretien
Teucrium montanum	Prot. Régionale	Assez Rare Quasi-menacé	Entre 10 et 20 pieds	Elevées
Gentiana cruciata	Prot. Régionale	Très Rare En Danger	Plus de 200 pieds	Elevées
Sesleria coerulea	Prot. Régionale	Exceptionnel Vulnérable	Plusieurs centaines de touffes (prob. + de 1000)	Elevées
Ononis pusilla	Prot. Régionale	Très Rare En Danger	+/- 500 pieds	Elevées
Pulsatilla vulgaris	-	Peu commune Vulnérable	Quelques pieds (rare et menacée sur le site)	Elevées
Faune				
Lysandra coridon	-	AR/NT	Plusieurs dizaines d'individus	Elevée

4 - Enjeux stratégiques

Patrimoine naturel : belle surface de pelouses à Séslerie bleuâtre et Gentiane croisette. Population la plus importante de l'Oise pour la Séslerie bleuâtre, marqueur biogéographique et méso-climatique exceptionnel (espèce relique submontagnarde). Probablement la population de Gentiane croisette la plus importante de l'Oise avec celle de l'allée des Beaux-monts en forêt de Compiègne.

Fourrés à Buis exceptionnels et uniques en Picardie. D'origine spontanée selon V. Boulet, ces buxaias primaires à subprimaires pourraient représenter un pool originel ancien du buis selon les cahiers d'habitats (MNHN).

Un des derniers espaces de pelouses viables (surfaces) pour plusieurs espèces de papillons dans le Sud de l'Oise (*Lysandra coridon*, zygènes...).

Partenarial : la démarche est engagée suite aux contacts avec la commune et le PNR OPF (dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000).

Pour le renforcement du réseau de sites : réseau de pelouses à Séslerie bleuâtre.

Pour faciliter un autre projet :

Autre enjeu stratégique : gérer en amont les projets d'extension de l'hôpital, ou d'autres projets urbains.

6 - Synthèse des enjeux

Il s'agit de la plus belle pelouse à Séslerie bleuâtre du département de l'Oise, l'une des deux le long de la vallée de l'Oise, et l'une des trois de Picardie. Le Conservatoire gère une de ces trois pelouses à Frise, le long de la Vallée de la Somme.

Décision : le CA décide-t-il de rechercher la contractualisation avec la commune de Creil et éventuellement d'autres acteurs pour la préservation des pelouses à Séslerie bleuâtre et à Gentiane croisette des communaux de Creil ?

Carte n°1 : Localisation du site



La Pelouse Creil (Oise)

Plan de gestion 2009-2018

Légende

 Limite du site

1 : 25 000



CONSERVATOIRE
d'espaces naturels de Picardie

JL - 2011



VMU12

Les champs aux cerfs



ID

Surface : 2

Altitude :

Entité paysagère :

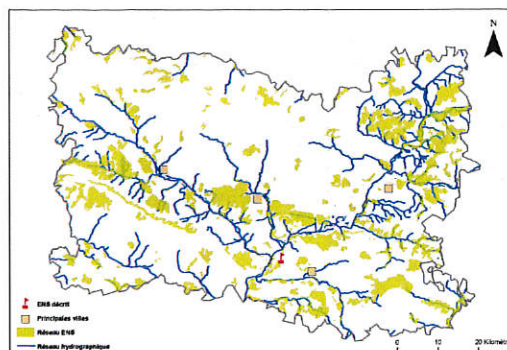
VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s) :

CREIL.

Commune(s) concernée(s) :

CREIL.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 09.

Valeur patrimoniale

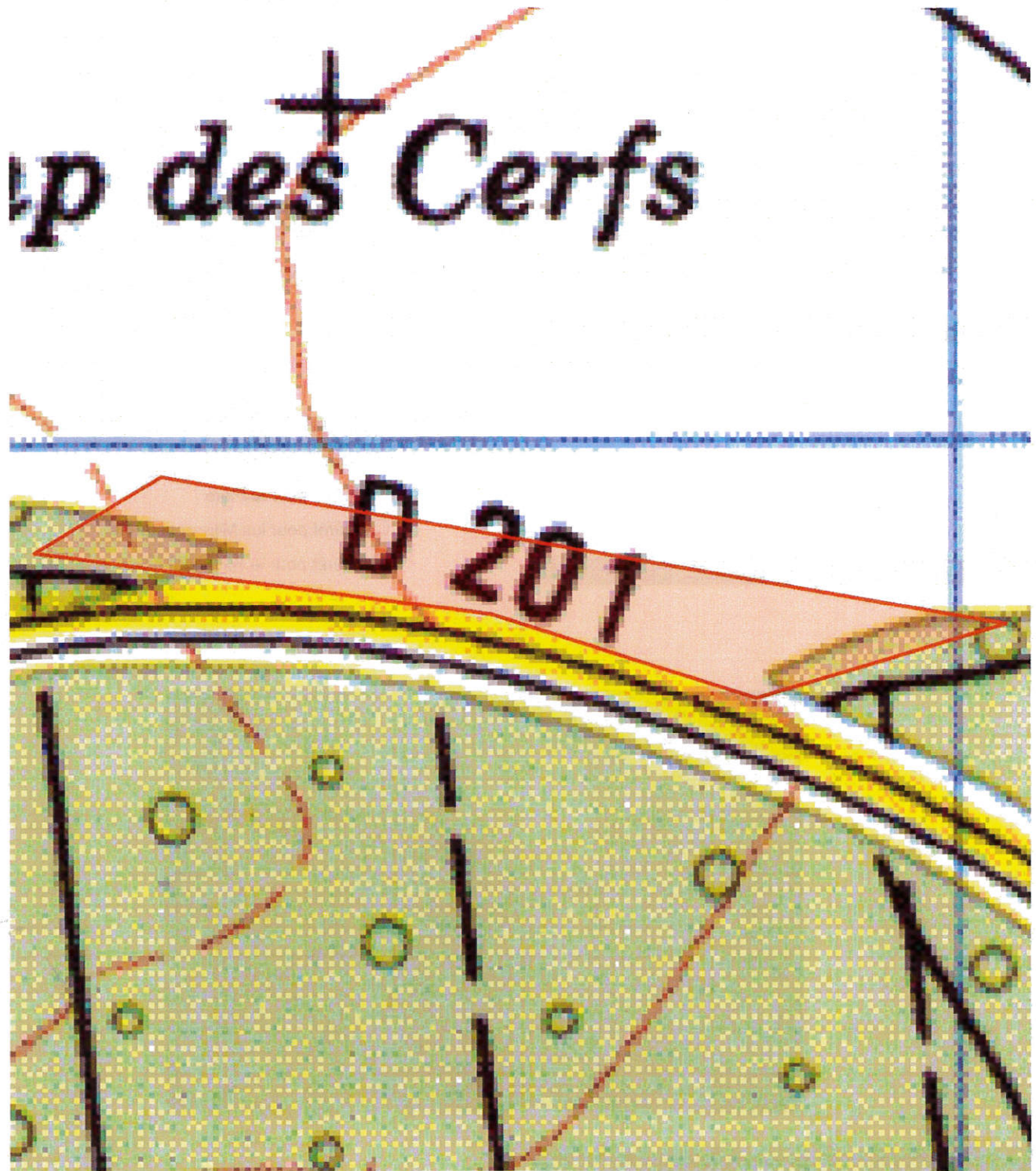
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Informations disponibles auprès de l'ONF



 Délimitation de l'ENS

0 50 100 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



GENS09

Massif forestier d'Halatte



ID

Surface : 8066

Altitude :

Entité paysagère :

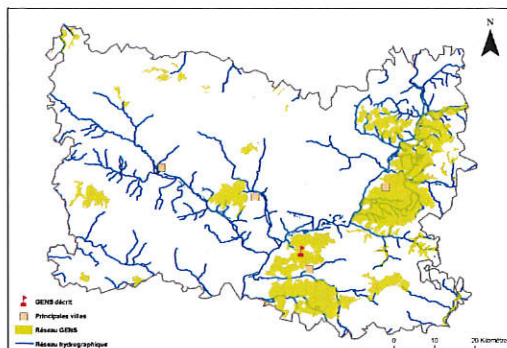
VALLEE DE L'OISE, VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s) :

Chantilly, Creil, Pont-Sainte-Maxence, Senlis.

Commune(s) concernée(s) :

APREMONT, AUMONT-EN-HALATTE, BEAUREPAIRE, CHAMANT, CHANTILLY, COURTEUIL, CREIL, FLEURINES, GOUVIEUX, OGNON, PONTPOINT, PONT-SAINTE-MAXENCE, ROBERVAL, SAINT-MAXIMIN, SENLIS, VERNEUIL-EN-



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS, Natura 2000 - ZSC, Parc Naturel Régional, ZICO, ZNIEFF I, ZNIEFF II.

Valeur patrimoniale

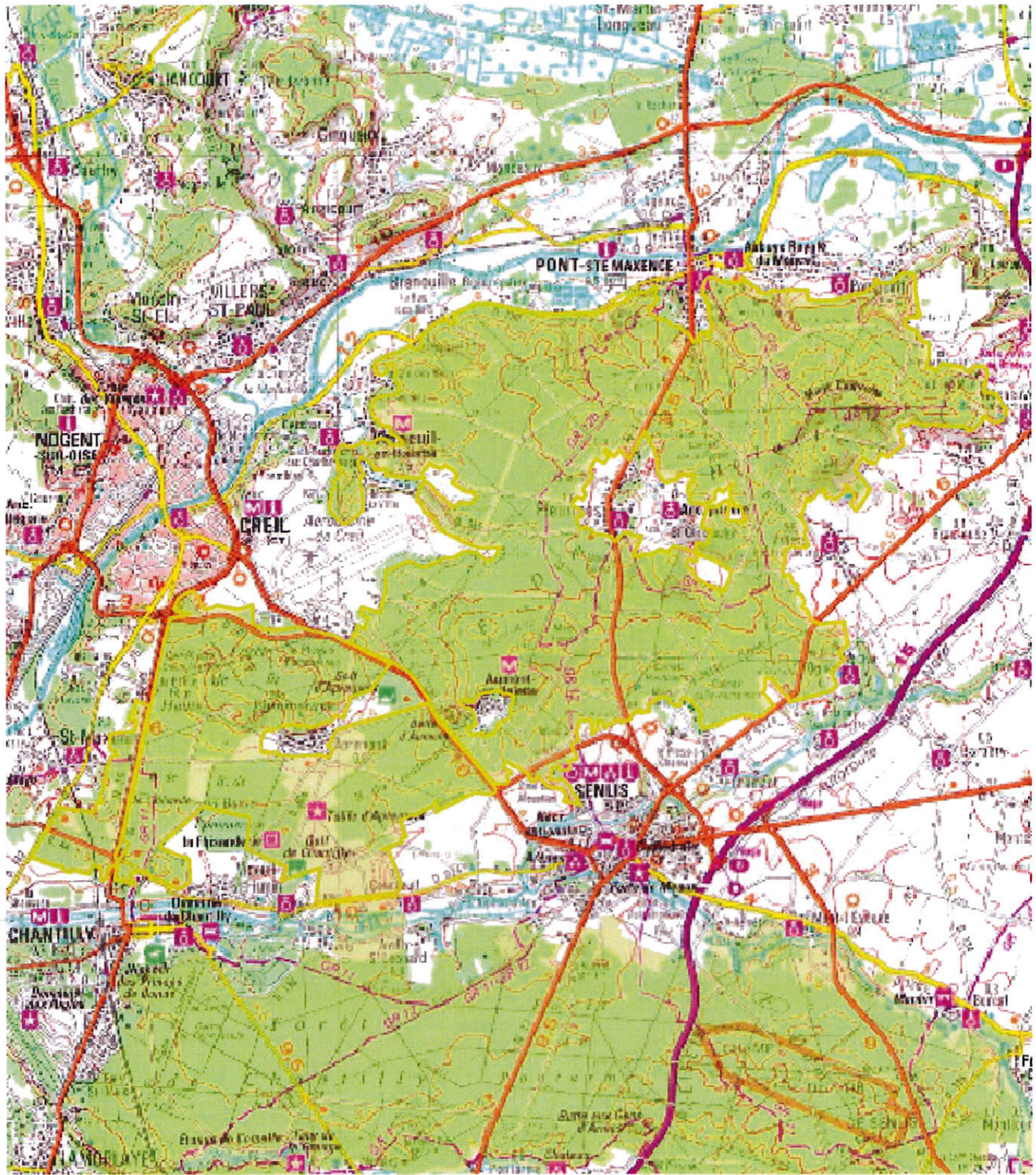
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée



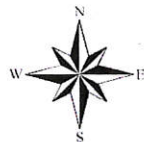
Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)

Le massif forestier d'Halatte s'étend en rive gauche de l'Oise, sur la bordure septentrionale du plateau du Valois. Ce dernier est sous-tendu par la plate-forme du calcaire lutétien, que surplombent plusieurs buttes résiduelles (Monts pagnotte, Alta, de Saint Christophe...). Ces buttes constituent autant d'îlots de diversité à la fois géomorphologique et biologique.



 Délimitation du GENS

0 1 860 3 720 m



Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les milieux naturels les plus intéressants sont les suivants : la chênaie-charmaie acidocline du Lonicero periclymeni-Fagetum petraeae (type subatlantique méridional) ; la chênaie-charmaie à Jacinthe du Hyacinthoido non-scriptae-Fagetum sylvaticae (type subatlantique méridional à Tilia cordata) ; la chênaie-hêtraie du Fago sylvaticae-Quercetum petraeae (type subatlantique méridional) ; la hêtraie calcicole de l'Hordelymo europaei-Fagetum sylvaticae (type subatlantique méridional) ; la frênaie à Laïche espacée du Carici remotae-Fraxinetum excelsioris ; les groupements herbacés humides nitrophiles de l'Aegopodion podagrariae et de l'Alliarion petiolatae ; les groupements sur sables (notamment le Crassulo tilleae-Aphanetum inexpectatae) ; les pelouses calcicoles du Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae ; les lisières calcicoles du Geranion sanguinei...

Habitats inscrits à la Directive Habitats : Hêtraies du Asperulo-Fagetum ; Landes sèches européennes ; Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robur-petraeae ou Ilici-Fagocion) ; Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)/Hêtraies d'archidées

Espèces végétales remarquables

La flore comprend, entre autres, les taxons rares et/ou menacés suivants :

l'exceptionnelle Osmonde royale (*Osmunda regalis**) ; l'Ophioglosse vulgaire (*Ophioglossum vulgatum**) ; le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum**) ; l'Orge des bois (*Hordelymus europaeus*), particulièrement rare ; le très rare Doronic à feuilles de plantain (*Doronicum plantagineum*) ; le Sceau de Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*) et l'Iris fétide (*Iris foetidissima*), sur les bois clairs thermophiles ; la Belladone (*Atropa bella-donna*), dans les coupes sur calcaire ; la Véronique en épis (*Veronica spicata*) et la Filipendule à six pétales (*Filipendula vulgaris*), sur les sables calcaires ; l'Épiaire d'Allemagne (*Stachys germanica*) ; la très rare Mélisse penchée (*Melica nutans*) ; la Scille à deux feuilles (*Scilla bifolia*) ; le Maïanthème à deux feuilles (*Maianthemum bifolium*) ; la Laïche des sables (*Carex arenaria*) et la minuscule Mousse fleurie (*Crassula tillea*), sur les sables nus ; la Laïche maigre (*Carex strigosa*) et la Laïche des lièvres (*Carex ovalis*) ; le très rare Corydale solide (*Corydalis solidia*) ; l'Anémone fausse renoncule (*Anemone ranunculoides*), dans les milieux frais ...

Espèces animales remarquables

>> Invertébrés : Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ; Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)*

>> Mammifères : Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) - Résidente, Hivernage

>> Oiseaux : Alouette lulu (*Lullula arborea*) - Reproduction ; Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) - Etape migratoire ; Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) - Reproduction ; Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) - Reproduction ; Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) - Reproduction. Hivernage ; Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) - Etape migratoire ; Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) - Reproduction ; Grue cendrée (*Grus grus*) - Etape migratoire ; Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) - Reproduction ; Pic mar (*Dendrocopos medius*) - Reproduction ; Pic noir (*Dryocopus martius*) - Reproduction ; Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) - Reproduction.

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi